

L'association canadienne des entraîneurs

États financiers

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2025

Table des matières

Rapport de l'auditeur indépendant	2 -3
États financiers	
État de la situation financière	4
État de l'évolution de l'actif net	5
État des résultats	6
État des flux de trésorerie	7
Notes complémentaires	8 - 12

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux membres de l'Association canadienne des entraîneurs

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de L'association canadienne des entraîneurs (l'« association »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2025, et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'association au 31 mars 2025, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section *Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers* du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'association conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'association ou de cesser son activité ou si aucune solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'association.



Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'association;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'association à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

BDO Canada S.r.l. / LLP

Comptables professionnels agréés, experts-comptables autorisés

Ottawa (Ontario)
le 12 juin 2025

L'association canadienne des entraîneurs État de la situation financière

31 mars	2025	2024
Actif		
Court terme		
Encaisse	1 767 235 \$	1 570 663 \$
Placements (Note 2)	1 347 669	1 455 581
Débiteurs	125 155	135 464
Subventions à recevoir	178 844	155 260
Taxes de ventes gouvernementales à recevoir	59 920	122 723
Frais payés d'avance	109 570	409 198
	3 588 393	3 848 889
Immobilisations corporelles (Note 3)	791	5 450
	3 589 184 \$	3 854 339 \$
Passif et actif net		
Court terme		
Créditeurs et frais courus	779 114 \$	728 595 \$
Apports reportés (Note 4)	60 154	482 704
Produits reportés	60 820	66 007
	900 088	1 277 306
Engagements contractuels (Note 5)		
Actif net		
Investi en immobilisations corporelles	791	5 450
Grevé d'affectations internes pour expansion future	500 000	500 000
Non affecté	2 188 305	2 071 583
	2 689 096	2 577 033
	3 589 184 \$	3 854 339 \$

Au nom du Conseil d'administration :

_____ Administrateur _____ Administrateur

L'association canadienne des entraîneurs
État de l'évolution de l'actif net

Pour l'exercice terminé le 31 mars	Non affecté	Investi en immobilisations corporelles	Grevé d'affectations internes pour expansion future	2025	2024
Solde, début de l'exercice	2 071 583 \$	5 450 \$	500 000 \$	2 577 033 \$	1 827 277 \$
Excédent (déficit) des produits sur les charges	116 722	(4 659)	-	112 063	749 756
Solde, fin de l'exercice	2 188 305 \$	791 \$	500 000 \$	2 689 096 \$	2 577 033 \$

L'association canadienne des entraîneurs État des résultats

Pour l'exercice terminé le 31 mars	2025	2024
Produits		
Subventions		
Sport Canada	4 654 321 \$	4 553 149 \$
Femmes et Égalité des genres Canada	464 408	-
Agence de la santé publique du Canada	104 381	1 639 915
Autres subventions	397 242	232 961
Commerce électronique	881 082	763 220
Frais d'adhésion des partenaires et ventes	595 693	583 673
Commandites	296 810	220 835
Projets internationaux	156 491	208 985
Frais d'enregistrement	95 050	120 821
Gain de placements non-réalisé	92 833	112 753
Autres revenus	126 500	81 982
	7 864 811	8 518 294
Charges		
Administration	1 036 031	2 090 207
Éducation et partenariats	1 698 009	1 592 168
Innovation et accompagnement d'entreprise	183 006	231 298
Projets internationaux	55 256	82 999
Marketing et communications	626 713	457 660
Salaires et avantages sociaux	3 369 376	2 892 442
Sécurité sportive	784 357	421 764
	7 752 748	7 768 538
Excédent des produits sur les charges	112 063 \$	749 756 \$

L'association canadienne des entraîneurs État des flux de trésorerie

Pour l'exercice terminé le 31 mars	2025	2024
Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement		
Excédent des produits sur les charges	112 063 \$	749 756 \$
Éléments sans effet sur la trésorerie:		
Amortissement des immobilisations corporelles	4 659	4 847
Gain de placements non-réalisé	(92 833)	(112 753)
	<u>23 889</u>	<u>641 850</u>
Variations des éléments hors caisse du fonds de roulement:		
Débiteurs	10 309	(31 600)
Subventions à recevoir	(23 584)	24 386
Taxes de ventes gouvernementales à recevoir	62 803	18 729
Frais payés d'avance	299 628	(166 578)
Créditeurs et frais courus	50 519	(350 656)
Apports reportés	(422 550)	305 057
Produits reportés	(5 187)	8 038
	<u>(4 173)</u>	<u>449 226</u>
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement		
Augmentation des placements	-	(187 623)
Ventes de placements	200 745	-
	<u>196 572</u>	<u>261 603</u>
Augmentation nette de la trésorerie	196 572	261 603
Encaisse, début de l'exercice	1 570 663	1 309 060
Encaisse, fin de l'exercice	1 767 235 \$	1 570 663 \$

L'association canadienne des entraîneurs

Notes complémentaires

31 mars 2025

1. Méthodes comptables

Statut et objectif de l'organisme	L'Association canadienne des entraîneurs (l'« association ») est une association canadienne enregistrée de sport amateur à but non lucratif, incorporée en 1971 sans capital-actions en vertu de la Loi canadienne sur les organisations à but non lucratif. Sa mission est d'améliorer l'expérience de tous les athlètes et participants au Canada grâce à un entraînement de qualité. L'association est un organisme de bienfaisance enregistré en vertu de la Loi de l'impôt sur le revenu et, à ce titre, elle est exonérée d'impôt et peut émettre des reçus d'impôt aux donateurs.
Référentiel comptable	Les états financiers ont été préparés selon les normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.
Comptabilisation des produits	<p>L'association applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports affectés sont comptabilisés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont comptabilisés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.</p> <p>Les frais d'adhésion des partenaires et ventes, les frais d'enregistrement, le commerce électronique et les projets internationaux sont comptabilisés à titre de produits de l'exercice au cours duquel ils se sont produits.</p> <p>Les commandites sont comptabilisées à titre de produits de l'exercice au cours duquel l'évènement se produit.</p> <p>Les revenus de placements sont comptabilisés à titre de produits lorsqu'ils sont gagnés.</p>

L'association canadienne des entraîneurs

Notes complémentaires

31 mars 2025

1. Méthodes comptables (suite)

Instruments financiers Les instruments financiers dans des conditions de pleine concurrence sont comptabilisés à la juste valeur lors de la comptabilisation initiale.

Au cours des périodes ultérieures, les instruments financiers sont comptabilisés au coût ou au coût après amortissement moins la dépréciation. Les coûts de transaction liés à l'acquisition, à la vente ou à l'émission d'instruments financiers sont passés en charge pour les éléments évalués à la juste valeur et ils sont portés au débit de l'instrument financier pour les éléments évalués au coût après amortissement.

Les actifs financiers font l'objet d'un test de dépréciation lorsqu'il y a des indicateurs d'une perte de valeur. Lorsqu'un changement important dans le calendrier ou les flux de trésorerie futurs de l'actif financier est identifié, la valeur comptable de cet actif est réduite et le montant est constaté à titre de dépréciation dans le résultat net. La moins-value déjà comptabilisée peut faire l'objet d'une reprise dans la mesure de l'amélioration, pourvu qu'elle ne dépasse pas le montant qui aurait été constaté à la date de la reprise si la moins-value n'avait jamais été comptabilisée, et le montant de la reprise de valeur est comptabilisé en résultat net.

Utilisation d'estimations La préparation des états financiers exige de la direction qu'elle fasse des estimations et des hypothèses qui affectent les montants déclarés de l'actif et du passif ainsi que les montants déclarés des revenus et des dépenses pour l'année couverte. Les principales estimations concernent l'évaluation des comptes débiteurs.

Immobilisations corporelles Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût d'acquisition moins l'amortissement cumulé. L'amortissement est calculé selon la méthode dégressive.

Mobilier de bureau 20%

Équipement informatique 45%

Les charges en lien avec les logiciels informatiques sont comptabilisées sous les charges dans l'exercice où elles sont acquises.

Apports reçus sous forme de biens et services Les matériaux et services contribué(e)s, utilisés dans le cours normal des opérations de l'Association et qui auraient autrement été achetés, ne sont pas enregistrés en raison des difficultés d'estimation.

L'association canadienne des entraîneurs Notes complémentaires

31 mars 2025

2. Placements

	2025	2024
Placements à court terme		
Fonds équilibré IG Core Portfolio	1 347 669 \$	1 149 153 \$
Dépôt à terme, portant intérêt au taux fixe de 2,54%, échéant en février 2025	-	105 683
Dépôt à terme, portant intérêt au taux fixe de 4,25%, échéant en mars 2025	-	200 745
	1 347 669 \$	1 455 581 \$

3. Immobilisations corporelles

	2025		2024	
	Coût	Amortissement cumulé	Coût	Amortissement cumulé
Mobilier de bureau	6 947 \$	6 685 \$	8 525 \$	7 675 \$
Équipement informatique	68 284	67 755	68 284	63 684
	75 231	74 440	76 809	71 359
Valeur comptable nette		791 \$		5 450 \$

L'association canadienne des entraîneurs Notes complémentaires

31 mars 2025

4. Apports reportés

Les apports reportés figurant dans l'état de la situation financière représentent des subventions et d'autres montants soumis à des restrictions externes qui se rapportent à des années ultérieures ou pour lesquels les charges correspondantes n'ont pas encore été encourues. Les variations du solde des apports reportés sont les suivantes :

	<u>2025</u>	<u>2024</u>
Solde, au début de l'exercice	482 704 \$	177 647 \$
Plus: montants reçus au cours de l'année	5 018 958	399 884
Moins: montants constatés à titre de produits de l'exercice	(5 441 508)	(94 827)
	<hr/>	<hr/>
Solde, à la fin de l'exercice	<u>60 154 \$</u>	<u>482 704 \$</u>

5. Engagements contractuels

L'association a conclu un bail à long terme pour la location d'espace de bureau, du mobilier, de l'infrastructure informatique et de l'aménagement avec l'Association récréative de la fonction publique du Canada. Le bail a été renouvelé le 1er octobre 2023 et s'étend jusqu'au 30 septembre 2028 pour un engagement total de 463 152 \$. Les paiements minimums pour les cinq prochains exercices sont ci-dessous.

2026	132 329 \$
2027	132 329 \$
2028	132 329 \$
2029	<u>66 165 \$</u>
	<hr/>
	<u>463 152 \$</u>

L'association canadienne des entraîneurs

Notes complémentaires

31 mars 2025

6. Instruments financiers

Risque de crédit

L'association est exposée au risque de crédit découlant de la possibilité que les contreparties ne respectent pas leurs obligations financières. Ce risque est principalement associé aux comptes clients et aux liquidités détenues dans des institutions financières. Bien que la Société d'assurance-dépôts du Canada (SADC) assure les dépôts admissibles jusqu'à 100 000 \$ par déposant et par catégorie assurée, cette concentration augmente le risque de perte si l'institution financière rencontre des difficultés financières. L'association gère ce risque en examinant régulièrement la recouvrabilité des comptes clients et en maintenant des dépôts en espèces auprès d'une grande institution financière canadienne. Il n'y a pas eu de changements significatifs dans l'exposition au risque de crédit par rapport à l'année précédente.

Risque de prix autre

L'association est exposée à un autre risque de prix par le biais de ses placements dont la valeur fluctue en fonction du prix du marché. Il n'y a eu aucune variation du risque par rapport à l'exercice précédent. Le risque découle des variations des prix du marché, qui peuvent affecter la juste valeur des placements.

7. Dépendance économique

Environ 59% (2024 - 53%) des produits figurant dans l'état des résultats de l'exercice sont liées aux subventions reçues de Sport Canada. Si les subventions ne sont pas maintenues ou si elles ne peuvent être remplacées, l'association ne serait pas en mesure de poursuivre ses activités au niveau actuel.